

4

Guide pratique CHINE

Financement

fusions & acquisitions

Yuan offshore



“Une holding de **droit hongkongais** sécurise votre investissement en Chine”

Eric-Jean Thomas, fondateur du cabinet Thomas, Mayer & Associés, cabinet d'avocats français établis à Hong Kong depuis une vingtaine d'années, avance 4 raisons majeures « pour lesquelles Hong Kong est l'une des meilleures portes d'entrée sur la Chine ».

1 Une concentration de savoir-faire

« Les prestataires de services (banques, avocats, fiscalistes, juristes...) qui connaissent vraiment la Chine et dont a besoin une entreprise qui veut se développer sur ce marché sont à Hong Kong. La raison est simple : 70% des IDE en Chine passent par Hong Kong qui demeure le pont financier entre la Chine et l'Occident. Les transactions entre les Chinois continentaux et les Chinois de Hong Kong sont très fluides. Il y a deux tropismes dans le business à Hong Kong : l'Occident (USA et Europe) qui souffre aujourd'hui et le "Mainland China" qui, avec 8% de croissance, est le moteur de l'économie mondiale ».

2 Le hub financier et logistique d'Asie du Sud-Est

« Hong Kong est LE hub financier d'Asie du Sud-Est. Aujourd'hui, l'essentiel des opérations de convertibilité du Yuan chinois se fait à Hong Kong, par ailleurs Hong Kong est l'une des meilleures places au monde pour lever des fonds, raisons pour lesquelles de très nombreuses entreprises chinoises et étrangères sont cotées sur le Hong Kong Stock Exchange. Hong Kong est aussi un hub logistique majeur. Il concentre tous les grands acteurs mondiaux du transport et de la logistique, que ce soit en aérien ou en maritime. Avec Singapour, Shanghai et Shenzhen, le port de Hong Kong est l'un des premiers ports mondiaux pour les transports conteneurisés ».

3 Des accords privilégiés avec la Chine

« Région Administrative spéciale (RAS) de la Chine, Hong Kong a de nombreux accords commerciaux avec la Chine (Closer Economic Partnership Arrangement, Trade Processing Agreements...). Ces accords permettent aux entreprises hongkongaises de travailler directement ou en sous-traitance avec des usines chinoises en bénéficiant d'exonérations de taxes et autres droits de douane. Ainsi, les exportations hongkongaises vers la Chine de machines, équipements et matières premières nécessaires à la production sont exemptes d'impôts et de taxes. Il en va de même pour

“Entre janvier et juillet 2012, 70% des IDE en Chine proviennent de Hong Kong pour un montant de 41,9 Mds \$. Hong Kong est le premier investisseur en Chine, largement devant le Japon (7,72 Mds)”



Eric-Jean Thomas, fondateur du cabinet TM&A

Crédit : TM&A

la réexportation des biens manufacturés. Par ailleurs, les entreprises hongkongaises qui commercent avec la Chine bénéficient d'une fiscalité avantageuse. En effet, la convention fiscale entre la Chine et Hong Kong est de loin la plus avantageuse de toutes les conventions bilatérales que la Chine a signées avec ses partenaires commerciaux (près d'une centaine de pays au total). Les prélèvements à la source dans le cadre de cette convention fiscale sont les plus faibles au monde ».

4 Une holding hongkongaise limite les risques en Chine

« Aujourd'hui, les entreprises qui attaquent le marché chinois en direct doivent compter avec de nombreux facteurs d'incertitude : les réglementations et la législation chinoises sont très mouvantes, le droit chinois compliqué. En cas de litige avec un associé chinois, impossible de faire jouer le droit français : l'entreprise est étrangère en Chine. Si vous créez une entreprise à Hong Kong, elle sera entreprise « chinoise » en Chine, à la différence près que c'est le droit des affaires de Hong Kong (droit anglo-saxon) qui s'appliquera ! Et cela change tout. Le montage bien connu est le suivant : l'investisseur étranger crée une holding de droit hongkongais (Limited Company) en invitant son partenaire chinois à s'associer comme actionnaire dans cette structure, laquelle crée sa filiale détenue à 100% (Wholly Foreign Owned Enterprise, WFOE) en Chine continentale. L'avantage : tous les points contractuels entre les parties, les changements de majorité, le partage des bénéfices, le règlement des conflits se feront dans le cadre de la Limited Company, sans intervention des autorités chinoises et conformément au droit de Hong Kong, c'est-à-dire avec un maximum de garanties ! »

S. Etiaux